

REGLEMENT CHALLENGE MEILLEURE AMBASSADRICE MODILAC 2016

Article I. Organisateur du challenge

La société SODILAC, S.A.S. au capital de 16 601 408€ immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 689 801 470, dont le siège est situé au 68 rue de Villiers 92 532 LEVALLOIS, (ci-après dénommée « l'organisateur »).

Article II. Objet

SODILAC organise un challenge dans le cadre de sa campagne d'ambassadeurs de marque pour sa marque Modilac 2.

Ce challenge a pour objet de favoriser le partage de contenu par les ambassadeurs sur la plateforme web dédiée à l'opération et générer des discussions autour de la marque sur les réseaux sociaux, en récompensant la publication de contenu et l'organisation de réunion durant la campagne.

Article III. Périodicité du challenge

Le challenge se déroule du 25 avril 2016 au 17 juillet 2016 minuit inclus.

Article IV. Participants

Le « Challenge Meilleure Ambassadrice Modilac 2016 » est réservé exclusivement aux ambassadrices ayant été préalablement sélectionnées pour la campagne d'ambassadeurs de marque Modilac 2 et disposant d'un identifiant et mot de passe pour accéder à la plateforme web dédiée à la campagne disponible à l'adresse suivante : <http://www.ambassadeurs-modilac.com>

Chaque ambassadrice participe au challenge dès lors qu'elle est sélectionnée et qu'elle reçoit son identifiant et mot de passe.

Article V. Inscription

L'inscription à la campagne suivie de la sélection des ambassadrices font offices d'inscription au challenge. En effet, chaque ambassadrice est automatiquement prise en compte dans le suivi des résultats dès lors qu'elle a accès à la plateforme dédiée à la campagne.

Les participantes s'inscrivent via un formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <http://www.ambassadeurs-modilac.com/inscription>.

Après sélection, les participantes reçoivent un mail informatif, où sont récapitulés leurs identifiants et mot de passe qui leur donnent accès à la plateforme web dédiée à l'opération ainsi qu'au droit de participation au challenge.

En adhérant au programme d'ambassadeurs de marque, l'inscrite accepte pleinement et sans réserve le présent règlement. Toute réclamation au titre de l'adhésion doit être faite par mail à l'adresse camille@ambassadeurs-modilac.com

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'adhésion. Il pourra également annuler toute adhésion notamment en cas de non respect du présent règlement, si le comportement n'est pas conforme à la déontologie ou à la législation. Aucun dédommagement ne pourra être dû à l'ambassadeur concerné.

Suivant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition peuvent être exercés auprès de l'organisateur par courrier.

Article VI. Principe du challenge

Le Challenge récompense la meilleure ambassadrice pour son investissement dans la campagne d'ambassadeurs de Modilac 2.

Par ambassadeur, il est entendu toute personne physique ayant été sélectionnée suite à sa candidature à la campagne d'ambassadeurs de Modilac 2 et ayant reçu le mail informatif récapitulant ses identifiants et mot de passe pour accéder à la plateforme dédiée à la campagne Modilac 2.

Les résultats (contenus partagés sur le forum, les réseaux sociaux ainsi que les créations de réunions) des ambassadeurs ne seront pris en compte que sous les conditions suivantes :

- l'ambassadrice publie un contenu écrit ou multimédia sur ses réseaux sociaux, les réseaux sociaux de la marque ou sur le forum de la plateforme web dédiée à la campagne,
- l'ambassadrice a rempli et validé son compte-rendu informatique suite à sa réunion,
- l'ambassadrice a publié son contenu et/ou validé son compte-rendu entre le 25 avril 2016 et le 17 juillet 2016
- l'ambassadrice ne doit pas renoncer à sa participation.

Article VII. Attribution des lots

Pour remporter le lot, l'ambassadrice doit :

- publier le plus grand nombre de publications sur les réseaux sociaux et/ou ceux de Modilac 2.
- et/ou publier du contenu sur le forum de la plateforme web dédiée à la campagne.
- et/ou organiser un maximum de réunions, y convier des filleuls ainsi que remplir et valider le compte-rendu en ligne de chacune d'elles.

Article VIII. Etablissement du barème

Publication sur les réseaux sociaux	2 points
Publication écrite sur le Forum de la plateforme web	1 point
Publication photo/vidéo sur le Forum de la plateforme web	2 points
Compte-rendu complété et validé	1 point
1 filleul convié	1 point

L'ambassadrice accumulant le plus de points sur la période est désignée gagnante.

Si deux ambassadrices enregistrent le même nombre de points le 17 juillet à minuit, l'ambassadrice ayant publié le plus de contenus remporte le lot mis en jeu.

Article IX. Lot

Le lot est une poussette Kikoé 3.0 d'une valeur de 199€ envoyé par voie postale à l'ambassadrice gagnante. Elle sera informée via le community manager de l'opération.

Le lot visé ne peut être revendu ou cédé. Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation, n'est ni transmissible, ni échangeable contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne peut faire l'objet d'un remboursement partiel ou total.

Article X. Suivi des résultats

Une mise à jour du score des ambassadrices sera réalisée chaque semaine.

Les résultats finaux seront communiqués à l'issue des derniers délais de renonciation et au plus tard le 30 septembre 2016.

Article XI. Modification - Annulation du Challenge Ambassadrices Modilac 2016

SODILAC se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier la durée du « Challenge Ambassadrices Modilac 2016 » sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Le « Challenge Ambassadrices Modilac 2016 » pourra être annulé sur demande d'une autorité de tutelle, administrative ou judiciaire.

Article XII. Communication du règlement

Le présent règlement est disponible sur la plateforme web dédiée à la campagne <http://www.ambassadeurs-modilac.com> et peut être demandé en envoyant un mail à l'adresse suivante : camille@ambassadeurs-modilac.com.

Article XIII. Information sur le challenge

Pour toute question, vous pouvez adresser votre message à camille@ambassadeurs-modilac.com en précisant votre prénom et nom.

Tout litige relatif au « Challenge Ambassadeurs Modilac 2016 » sera réglé par la direction de SODILAC.